



**COUPE DE FRANCE « BIG GAME »**  
Concours de pêche sportive de HAUTE MER  
(en 130 LBS au broumé, Stand Up, NO  
Du 23 au 27 septembre 2019 à PORNICHET



## Règlement particulier

(Pour les cas non abordés dans ce règlement particulier, les règlements FFPS big game; FIPS et IGFA s'appliquent.)

- **1° Organisation**

**Président du comité d'organisation :** Bernard VINCHES

**Juge arbitre fédéral et responsable Big Game National :** Amine MAMMERI

**Situation du panneau d'affichage :** Devant le local PC course, face à la capitainerie du port en eaux profondes de Pornichet.

**N° de téléphone du local d'organisation :** .....

**Canal VHF de la compétition :** .....

- **2° Durée de la compétition :**

La coupe de France Big Game 2019, organisé par Pornichet Pêche En Mer sous l'égide de la FFPS se déroulera à Pornichet du 23 au 27 septembre 2019.

Conformément au règlement FFPS, 3 jours de pêche sont au programme.

Lundi 23 septembre : Accueil des participants, confirmation des engagements vérification des licences et des certificats médicaux. Contrôle du matériel de pêche.

Mardi 24 septembre : Première journée de pêche.

Mercredi 25 septembre : Deuxième journée de pêche.

Jeudi 26 septembre : Troisième journée de pêche.

Vendredi 27 septembre : Journée de réserve et proclamation des résultats.

*(Pour des informations plus détaillées veuillez consulter le programme)*

- **3° Engagements :**

Chaque capitaine d'équipe doit remplir consciencieusement le "bulletin d'engagement" obligatoire en mentionnant le nom, prénom, numéro de licence et club d'appartenance de chaque équipier. Il devra présenter les licences de son équipe à toute demande des organisateurs ou des arbitres fédéraux afin qu'ils puissent vérifier que le certificat médical est en règle. De plus, par la signature du "bulletin d'engagement", le capitaine d'équipe s'engage sur l'honneur pour son équipe.

- **4° Composition des équipes :**

Chaque équipe se compose d'un maximum de 4 et d'un minimum de 3 pêcheurs, le capitaine d'équipe y compris.

Tous les membres de l'équipe doivent être en possession de licence "HAUTE MER" en cours de validité et âgés de plus de 14 ans. Chaque équipe engagée ne pourra être modifiée en cours d'épreuve. Toutefois, si un des équipier, pour des raisons



## COUPE DE FRANCE « BIG GAME »

Concours de pêche sportive de HAUTE MER  
(en 130 LBS au broumé, Stand Up, NO  
Du 23 au 27 septembre 2019 à PORNICHET



majeures (accident, maladie etc...) venait à devoir interrompre sa participation, un équipier de remplacement pourrait être admis à condition qu'il soit formulé une demande auprès du jury. Tous les certificats justificatifs devront être fournis à celui-ci.

- **5° Contrôle :**

La conformité du matériel de pêche sera réalisée par les arbitres fédéraux pendant la chaîne d'inscription.

D'autres contrôles peuvent avoir lieu en mer ou à terre.

les bateaux de contrôle arborent une flamme FFPS.

Les convocations au jury seront affichées sur le tableau officiel, les capitaines d'équipes sont tenus de le consulter.

Pour le reste le règlement FFPS big Game s'applique.

- **6° Utilisation de la VHF :**

Le canal VHF retenu pour la durée de la compétition est précisé dans le règlement particulier et sera confirmé lors des briefing. Ce canal est réservé aux communications propres à la compétition. Tous les bateaux doivent le veiller en permanence. Les communications privées auront lieu sur un autre canal à l'initiative des intéressés. Il est rappelé que selon la réglementation concernant l'utilisation des ondes radioélectriques, les communications doivent être les plus brèves possible. Pour des raisons de sécurité, il est fortement recommandé d'être en double veille sur le canal 16.

- **7° Emplacements à quai :**

Tous les bateaux doivent être obligatoirement stationnés au port de Pornichet.

Le numéro de place doit figurer sur la fiche d'engagement.

Tout changement de place doit être immédiatement signalé à l'organisation.

- **8° Matériel de pêche**

L'usage du harnais et du baudrier est autorisé de même que celui des tangons destinés à écarter les lignes du bateau.

Les Cannes et les moulinets doivent être conformes aux règles IGFA et avoir été validés par les arbitres fédéraux pendant la chaîne d'inscriptions.

L'action de pêche se déroulant au broumé au mouillage et à l'appât mort ou vivant un seul hameçon par ligne est autorisé. Le championnat se déroulant en "no-kill", l'utilisation d'hameçons simple de type "circle hook" est obligatoire, l'usage d'une pince décroche hameçon est vivement recommandée.

L'utilisation des leurres artificiels est formellement interdite.

Lorsque deux lignes de forces différentes (backing > à 130 Lbs) sont mises bout à bout, un "fusible mono-filament" positionné juste après le bas de ligne ou la double



**COUPE DE FRANCE « BIG GAME »**  
Concours de pêche sportive de HAUTE MER  
(en 130 LBS au broumé, Stand Up, NO  
Du 23 au 27 septembre 2019 à PORNICHET



ligne d'une longueur minimale de 5 mètres noeuds de raccord non compris et d'une résistance maximale de 130 Lbs IGFA est obligatoire.

Dans le cas d'utilisation de ligne en multi-filaments (tresse), l'utilisation d'un "fusible mono-filament" positionné juste après le bas de ligne ou la double ligne d'une longueur minimale de 5 mètres noeuds de raccord non compris et d'une résistance maximale de 130 Lbs IGFA est obligatoire.

La classe de ligne homologuée est au maximum de 130 Lbs IGFA.

En cas de contrôle ou de réclamation chaque concurrent doit pouvoir justifier de la conformité de sa ligne en présentant la bobine d'origine, et en la soumettant à un test de résistance.

Le nombre de Cannes à bord ne peut être supérieur à 4 excepté le matériel permettant de pêcher les vifs.

*Attention: conformément aux dispositions du décret n°2014-1608 du 26 décembre 2014, article R921-88 réglementant la pêche maritime de loisir :*

*- L'ensemble des lignes utilisées en action de pêche à bord d'un navire doivent être équipées d'un maximum de 12 hameçons, et d'un maximum de 5 hameçons par pêcheur.*

Le bas de ligne est limité à 9,14 mètres noeuds de raccord et hameçon compris.

Dans le cas où une double ligne est utilisée, la longueur totale de la double ligne et du bas de ligne ne doit pas excéder 12,19 mètres noeuds de raccord et hameçon compris, la double ligne doit être obligatoirement réalisée avec le fil de classe 130 Lbs maxi.

**Sécurité :** Lors de l'utilisation d'un baudrier "pêche en stand-up" un système de sécurité permettant la sécurisation du pêcheur est obligatoire.

Ce système doit être attaché à l'embarcation mais ne peut en aucun cas être une aide pour le pêcheur. La longe ne devra pas excéder une longueur maximale de 3 mètres et devra être obligatoirement attachée au harnais/baudrier.

- **9° Zone de pêche**

La zone de pêche (voir plan) est matérialisée par un pentagone.

Tout bateau mouillé en dehors de cette zone sera disqualifié pour la journée.

- **10 ° Broumé**

30 kg de sardines par jour de pêche seront distribués par l'organisation.

Cette distribution aura lieu au PC course au plus tard 30 minutes avant le départ en pêche.

Tout autre mode d'approvisionnement tant à terre qu'en mer, est proscrit et implique la disqualification par le jury.

L'utilisation des leurres artificiels est formellement interdite sauf pour la pêche des vifs.



**COUPE DE FRANCE « BIG GAME »**  
Concours de pêche sportive de HAUTE MER  
(en 130 LBS au broumé, Stand Up, NO  
Du 23 au 27 septembre 2019 à PORNICHET



- **10bis° Appâts**

Les vifs ainsi que les appâts morts respectant la taille légale de capture sont autorisés. (*maquereaux communs 20 cm; chinchards 15 cm; sardine 11 cm; etc.....*)

La pêche des vifs est autorisée dès le départ du port. (*attention: 12 hameçons maxi en action de pêche pour l'ensemble des lignes et 5 hameçons maxi par pêcheur.*)

- **11° Mode de pêche**

Le mode pratiqué est la pêche au mouillage, dite au Broumé en no kill.

Le pêcheur qui débute le combat doit le mener à son terme.

La taille du poisson est mesurée le long du bord avec la pige fournie par l'organisation et validée par une vidéo. (Il est formellement interdit de sortir le poisson de l'eau)

La relâche du poisson doit être exécutée dans les meilleures conditions possibles et filmée.

La distance minimum de mouillage entre bateaux concurrents est de 0,5 mille nautique.

La longueur maximum du bout largable entre le bateau et sa bouée de mouillage est de 50 mètres.

Aucun bateau concurrent ne pourra se placer à moins de 1 mille nautique d'un bateau de professionnel, même s'il en reçoit l'autorisation par celui-ci.

L'heure d'appareillage, de mise à l'eau des lignes et de levée des lignes ainsi que l'heure limite de rentrée au port sont fixés au programme.

Un bateau a le droit de changer de mouillage 2 fois par jour.

L'utilisation d'ancre virtuelle (moteur électrique) est autorisée, les bateaux équipés de ce dispositif n'auront le droit de changer de mouillage qu'une seule fois par jour.

Le mouillage peut être abandonné pendant la durée du combat. Toute action de pêche, autre que celle en cours, est interdite pendant cette phase. Le mouillage sera rejoint au plus tôt.

Le mouillage sera impérativement levé à la fin de chaque journée.

Dans le cas d'une touche normalement signalée avant l'heure de levée des lignes, le bateau pourra continuer l'action de pêche en cours pendant 1h 30 Maxi après l'heure de levée des lignes.

- **11 Bis° Localisation des bateaux**

Tous les bateaux seront équipés d'une puce GPS fournie par l'organisation contre un chèque de caution de 50 euros restitué au retour.

- **12° Poissons classés**



## COUPE DE FRANCE « BIG GAME »

Concours de pêche sportive de HAUTE MER  
(en 130 LBS au broumé, Stand Up, NO  
Du 23 au 27 septembre 2019 à PORNICHET



Les poissons homologables sont :

**Thon rouge (Thunnus thynnus)**

≥ 160 cm : 150 pts

≥ 210 cm : 200 pts

**Espadon (Xiphias gladius)**

≥ 110 cm : 50 pts

- **13° Comptabilisation des prises**

Elle est effectuée par, et sous la responsabilité du juge-arbitre fédéral désigné à cet effet.

Les prises notifiées sur la fiche de prise devront être accompagnées des justificatifs photos et vidéos .

Le capitaine d'équipe et le responsable jury doivent signer la fiche de déclaration de prises.

- **14° Classement - Résultats**

Le classement points/place méthode FIPS sera appliqué .

- **15° Récompenses**

Cadeaux de bienvenue

Coupes et trophées

Lots

- **16° Réclamations**

Toute réclamation devra être faite par écrit par le capitaine de l'équipe et accompagné d'une somme de 150 euros. Elle devra être déposée au jury une heure au maximum après l'annonce du classement.

Le jury sera saisi dans les meilleurs délais et prendra toutes décisions, jugées utiles par lui. Ses décisions sont exécutoires et sans appel. La somme de 150 euros sera restituée si la réclamation a été jugée fondée. Dans le cas contraire, elle reste la propriété des organisateurs.

- **17° Bateaux charters**

Le règlement FFPS s'applique.